



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-  
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 123 portant dissolution du foyer du  
16e groupe d'artillerie de Rennes (Ille-et-Vilaine).**

*Du 03/03/2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 3 3 3 A

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707*

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 14.*

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29/07/1981 (BOC,  
p. 3902 ; BOEM 135 et 707) modifié, portant organi-  
sation et fonctionnement des cercles et des foyers  
dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14/07/1991 (BOC, p. 2549 ;  
BOEM 510) modifié, fixant les attributions des ser-  
vices du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20/  
10/2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707) modifiée,  
relative à l'organisation et au fonctionnement des  
foyers de l'armée de terre,

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 16e groupe d'artillerie de Rennes  
(Ille-et-Vilaine) est dissous à compter du 31 mai 2005.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet  
organisme sont transférés au cercle mixte du 16e  
groupe d'artillerie de Rennes.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-  
Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-  
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau  
organisation effectifs.*

**INSTRUCTION N° 150/DEF/EMAT/OE/ORG/1/  
314 modifiant l'instruction n° 370/DEF/EMAT/  
OE/ORG/1/314 du 25 mars 2004 (BOC, p. 2221,  
BOEM 683\*) relative à l'organisation des sports  
équestres dans l'armée de terre.**

*Du 08/02/2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 1 7 7 J

---

*Pièce jointe :*

Une annexe.

*Précédent modificatif :*

Instruction 313/DEF/EMAT/OE/ORG/1/314  
du 21/03/2005 (BOC, p. 2495).

*Classement dans l'édition méthodique : n.i. BOEM*

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 15.*

---

L'instruction 370/DEF/EMAT/OE/ORG/1/314  
du 25/03/2004 du 25 mars 2004 est modifiée comme  
suit :

Remplacer l'annexe par l'annexe ci-jointe.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Par empêchement du général, chef d'état major de  
l'armée de terre, le sous-chef d'état-major  
"Organisation - ressources humaines",

Louis DUBOURDIEU.

ANNEXE.

**DROITS OUVERTS EN 2006 EN ÉQUIDÉS MILITAIRES.**

**1. Droits ouverts 2006 en équidés militaires donnant droit aux primes d'alimentation.**

Implantation		Corps support		Droit ouverts en chevaux militaires
Localité	RT	Abrégé	Code CREDO	
Donaueschingen	Allemagne	110e RI	00IK	8
Sourdun	IdF	2e RH	01AE	8
Fontainebleau	IdF	CSEM	01EC	160
Paris	IdF	1er BSL	04EQ	25
Laon-Couvron	NE	1er RAMa	00B9	8
Noyon	NE	RMT	00BQ	8
Verdun	NE	1er - 2e RCh	00C9	10
Mourmelon	NE	501e - 503e RCC	00CO	15
Bitche	NE	57e RA	00DU	8
Metz	NE	4e GEH	00SK	10
Dieuze	NE	13e RDP	01GY	8
Angers	NO	ESAG	01CB	8
Olivet	NO	6e - 12e RC	00BJ	10
Saumur	NO	EAABC	01CK	85
Tours	NO	ELT	01CO	15
Guer	NO	Écoles de Coëtquidan	01D5	85
La Flèche	NO	PNM	01DS	30
Orange	SE	1er REC	00FD	10
Carpiagne	SE	1er - 11e RC	047G	8
Draguignan	SE	EAA	01CL	28
Dax	SO	EAALAT	01CP	8
			<b>Total</b>	555

**2. Droits ouverts 2006 en équidés militaires ne donnant pas droit aux primes d'alimentation.**

Implantation		Corps support		Droit ouverts en chevaux militaires
Localité	RT	Abrégé	Code CREDO	
Dakar	Afrique	23e BIMa	01IT	2
Abidjan	Afrique	43e BIMa	011U	0
			<b>Total</b>	2